

**Nombre de membres
en exercice:** 7

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Sont présents: Sylvie NAJOTTE, Philippe MARTIN, Charlene ROYAL, Didier GUILLAND, Stephane SPAK, Yolande MAUCOTEL

Votants: 7

Représentés: Valérie MULLER par Philippe MARTIN

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe MARTIN

Objet: vote du compte administratif 2020 - 2021 001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr PHILIPPE MARTIN , Premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par NAJOTTE Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3266.44 €		49509.39 €		52775.79 €
Opérations exercice	8680.86 €	22684.86 €	103559.28 €	81690.89 €	112240.14 €	104375.75 €
Total	8680.86 €	25951.30 €	103559.28 €	131200.28 €	112240.14 €	157151.40 €
Résultat de clôture		14004 €	21868.39 €			59 516.61
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
Total cumulé						
Résultat définitif		17270.44 €		27641.00 €		44911.44 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. **Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 26 Mars 2021

Objet: Vote du compte administratif- service des EAUX montigny - 2021 002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MARTIN, ADJOINT

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------------	----------------	----------

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3266.44 €		49509.39 €		52775.79 €
Opérations exercice	8680.86 €	22684.86 €	103559.28 €	81690.89 €	112240.14 €	104375.75 €
Total	8680.86 €	25951.30 €	103559.28 €	131200.28 €	112240.14 €	157151.40 €
Résultat de clôture		14004 €	21868.39 €			59 516.61
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
Total cumulé						
Résultat définitif		17270.44 €		27641.00 €		44911.44 €

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 26 mars 2021

Objet: Approbation du Compte de gestion budget Commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS - 2021 003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe MARTIN, Adjoint au Maire,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 26 mars 2021

Objet: Vote du compte de gestion - service des EAUX montigny - 2021_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe MARTIN, ADJOINT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 26 mars 2021

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement MONTIGNY 2019 - 2021_005

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 27641 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	49509.39 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Déficit	21868.39 €€
Résultat cumulé au 31/12/2020	27641 € €
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	27641 € €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	27641 €
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 26 mars 2021